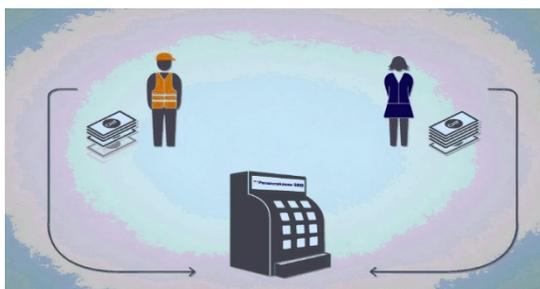


## La Caisse des pensions CFF - où va le voyage ?



Le 15 août 2018, le groupe Mittelland / Jura a organisé un déjeuner où le président de la Caisse des pensions CFF et le représentant de l'ACTP au conseil de fondation de la Caisse des pensions CFF ont ensemble exposé la situation actuelle et les évolutions prochaines.

A la demande d'un grand nombre, nous transmettons l'information à tous ceux qui sont intéressés.

Chères, chers collègues

La situation et les projets de la Caisse des pensions CFF intéressent bien sûr tous ceux qui y sont activement assurés. C'est pourquoi, Markus Hübscher, en tant que président de la Caisse des pensions CFF, et René Knubel, en tant que notre conseiller de fondation à la Caisse des pensions CFF, ont résumé la situation actuelle et les prochaines étapes dans une présentation et une courte vidéo.

Vous trouverez la **présentation «Caisse des pensions CFF – où va le voyage ?»** ici dans le dossier « Caisse des pensions CFF » sur le site internet de l'ACTP : [www.kvoev.ch/fr/fr-information/dossiers/cp-cff](http://www.kvoev.ch/fr/fr-information/dossiers/cp-cff)

Vous trouvez le **film «Caisse des pensions CFF – tables de génération»** ou sur [www.pksbb.ch/fr/prevoyance/paquet-de-mesures-2016\\_](http://www.pksbb.ch/fr/prevoyance/paquet-de-mesures-2016_) ou par le lien direct sur Vimeo: <https://vimeo.com/114722108>.

### Un résumé du paquet de mesures 2019 de la CP CFF:

Le Conseil de fondation de la CP CFF a décidé de réduire le taux de conversion :

- Pour un assuré qui atteindra à partir du 1er mars 2019 l'âge ordinaire de la retraite à 65 ans, le taux de conversion passera d'actuellement 5,18 % à 5,08 %.
- Ensuite, le taux de conversion diminuera en trois paliers annuels. Il diminuera
  - au 1er janvier 2020 à 4,96%,
  - au 1er janvier 2021 à 4,85% et
  - au 1er janvier 2022 à 4,73%.
- Tous les autres taux de conversion pour d'autres âges de retraites seront également adaptés en conséquence.
- Les taux de conversion actuels sont valables jusqu'au 1er février 2019

**René Knubel, représentant de l'ACTP au conseil de fondation de la Caisse des pensions CFF, commente ces étapes :**

- Avec le paquet de mesures 2019, la CP CFF a fait un pas de plus vers une plus grande stabilité financière.
- Toutefois, la forte proportion de retraités, qui va même augmenter à l'avenir, continue de limiter la capacité d'assainissement de la CP CFF.
- Avec le taux de couverture actuel, la CP CFF ne dispose pas de réserves de fluctuation suffisantes pour absorber les fluctuations des marchés financiers.
- En raison de la valorisation élevée sur les marchés financiers (presque tous les instruments de placement), il faut s'attendre à des reculs importants à tout moment.
- C'est pourquoi il faut choisir avec soin l'ampleur des risques de placement tolérables, en particulier au vu du passé de la CP CFF.

Personne ne se réjouit de la baisse du taux de conversion de la Caisse des pensions et donc d'avoir moins d'argent à disposition en vieillissant. D'un autre côté, nous reconnaissons que le changement des conditions sur le marché financier – mot clé intérêts – et que la longévité plus élevée rendent des mesures nécessaires. L'ACTP est convaincue que la politique prudente de la Caisse des pensions CFF est bonne et soutient les mesures prévues, d'autant plus que l'ACTP a réussi à amortir la baisse avec un échelonnement dans le temps sur 4 ans.

Avec nos meilleures salutations

Markus Spühler  
Président

Heinz Wiggenhauser  
Responsable marketing & communication

**Bon à savoir:**

Les responsables de la CP CFF se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions et clarifier les incertitudes concernant votre situation personnelle.

**+ACTION 1 555+ Gagner des primes – jusqu'à fin septembre**

**+Action 1'555+**

Parrainez un membre +  
gagnez des primes

L'action 1 555+ continue encore jusqu'à fin septembre 2018.

Participez, ralliez une/un collègue à l'ACTP et remportez des primes attractives.

Vous trouverez tous les détails et une fiche d'info sur [www.actp.ch/fr/action1555](http://www.actp.ch/fr/action1555).

+++ News +++

20 Jahre  
ans  
anni

